

Sommaire

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2026-03-18-00004 - Arrêté portant bilan de la concertation publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Versailles pour la réalisation de l'opération de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dénommée "CapSatory" (35 pages)

Page 3



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**

Arrêté

portant bilan de la concertation publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Versailles pour la réalisation de l'opération de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dénommée "CapSatory"

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 à L.103-7 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Versailles, approuvé le 8 septembre 2006 et modifié en dernier lieu le 19 juin 2025 ;

Vu la demande de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU en date du 5 décembre 2025, de la Direction générale de la Gendarmerie Nationale, visant à permettre la réalisation de l'opération CapSatory sur les emprises militaires du secteur Satory Est à Versailles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-108 du 8 décembre 2025 fixant les modalités de concertation publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Versailles pour la réalisation de l'opération de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dénommée "CapSatory" ;

Vu le dossier de concertation ;

Vu la concertation publique mise en place du 12 janvier 2026 au 30 janvier 2026 sur le territoire de la commune de Versailles ;

Vu le bilan de la concertation publique dressé par le Préfet des Yvelines ;

Considérant qu'il appartient au Préfet des Yvelines d'arrêter le bilan de concertation publique ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} : Le bilan de la concertation publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Versailles pour la réalisation de l'opération de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dénommée "CapSatory", joint en annexe, est arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la mairie de Versailles pendant une durée de deux mois.

Le maire de la commune de Versailles justifiera de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat d'affichage, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage, à adresser au préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Article 3 : Le bilan de la concertation sera tenu à disposition du public à la mairie de Versailles pendant deux mois à compter de son dépôt et sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public).

Article 4 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le maire de Versailles, le directeur général de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 18 MARS 2026

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


victor DEVOUGE